

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2004

DEBAT D'ORIENTATION SUR LE P.A.D.D

Le Conseil Municipal a débattu sur les grandes orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable telles que présentées dans le document provisoire du 24/11/2004 du cabinet URBICAND; elles sont approuvées dans leur ensemble.

Une réunion publique d'information aura lieu le 18 janvier 2005, à la salle des fêtes communale.

ACHAT PROPRIETE FRANCOIS

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre des héritiers FRANCOIS, par laquelle ils signalent leur accord de vente de la propriété cadastrée AN195 au prix de 55 000,00€ et accepte de réaliser la vente à l'amiable en abandonnant la procédure du droit de préemption.

Le Conseil Municipal accepte que les héritiers FRANCOIS démontent et retirent l'installation de chauffage existant, compte tenu du fait que la maison sera démolie dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la RN 74.

BORNAGE TERRAIN JEANNIARD Marcel

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de Monsieur JEANNIARD Marcel concernant un échange de terrain entre une bande de 1 are, partie de sa parcelle AM339, le long de la rue d'Épernay, et la parcelle communale AM391, de 1a 25ca, partie de l'espace vert situé rue de Cîteaux, au niveau de l'accès à sa cuverie. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cet échange et propose la vente de la parcelle AM391 à la condition expresse que Monsieur JEANNIARD Marcel supprime les deux tuyaux provenant de sa construction qu'il a fait aboutir dans le fossé de la rue de Cîteaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La liste des commissions est proposée aux membres du conseil municipal. Il leur est demandé de réfléchir pour s'investir et participer au travail des différentes commissions.

RETRAIT DE LA COMPETENCE ECOLE DE MUSIQUE DU SIVOS

La communauté de communes de Gevrey Chambertin a retenu dans ses compétences la gestion de l'école cantonale de musique. Cette compétence relevait jusqu'à présent du SIVOS. Le comité syndical du SIVOS a décidé de retirer la compétence de l'école cantonale de musique par délibération du 8 novembre 2004. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le ce retrait.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal réajuste les crédits votés au Budget Primitif 2004 en votant la décision modificative N°2 suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	Article 2168 = 1770.00 €	Article 1641 = 370 000,00 €
	Article 2313-4 = 370 000.00 €	Article 021 = 1770.00 €
		(Virement de la sect.de fonctionnement)
FONCTIONNEMENT	Article 678 = 240.00 €	Recette prise sur excédent de
	Article 023 = 1770.00 €	fonctionnement dégagé au BP 2004 :
	(Virement à la sect.d'investissement)	2 010,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal acquiert des photos aériennes du village dans le but d'agrémenter les murs de la salle de réception nouvellement restaurée. Considérant qu'il s'agit d'un bien durable qui permettra de laisser des preuves concrètes de l'état d'urbanisation et paysager du village à une date précise, décide d'inscrire la dépense en section investissement, article 2168, pour un montant de 1770,00€ttc.

DEMISSION D'UN ADJOINT

Le maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Laurent PONSOT du poste d'adjoint et de conseiller municipal. Sa lettre est transmise au préfet pour acceptation, lequel donnera les consignes à suivre.

BAIL VIGNE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de la vigne communale avec Monsieur Thierry ODOUL, domicilié 64, route des Grands Crus à Morey Saint Denis, pour la parcelle de vigne cadastrée AP30 lieudit " La Riotte" d'une superficie de 37a79ca, moyennant un partage de la récolte dans les proportions de deux tiers pour le preneur et un tiers pour le bailleur. Le Conseil Municipal annule, dans la délibération du 08/09/2004 ayant pour titre " Baux des vignes communales" déposée à la préfecture le 2224/09/04, la deuxième partie concernant Monsieur Thierry ODOUL.

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET TRANSFERT CLASSE PRIMAIRE ET AGGRANDISSEMENT C.L.S.H.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement du projet de transfert de la classe primaire dans l'ancien logement de fonction de la maternelle et de l'agrandissement de la garderie cantine, qui se présente comme suit :

- coût des travaux	285 000.00 € HT
- honoraires maîtrise d'œuvre 9,5%	27 075.00 € HT
- honoraires SPS, bureau de contrôle, fluides	12 932.00 € HT
- TVA, 19.60%	63 701.37 €
- Coût total du projet	388 708.37 €TTC
- Subventions DGE (40% du montant HT des travaux)	114 000.00 €
- Emprunt	274 708,37 €

TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant N°1 des travaux de voirie pour l'aménagement de la Place de l'église et des abords de la mairie. Cet avenant a été approuvé par la commission d'appel d'offres, il concerne l'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom, initialement non prévus au marché et diverses autres modifications apparues en cours de réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ examen de différents devis pour l'achat d'un tracteur : décision reportée et revue à la baisse
- ⇒ création d'une association de défense de la qualité de l'eau : beaucoup approuve le principe
- ⇒ faire reboucher les trous dans la rue St Roch laissés par la SDEI.
- ⇒ prochain conseil le 22/12/04, à 19 h.

